

Un Liégeois accusé de l'assassinat de "Carla la Chaude"

jeudi 22 juin 2017

10:42

Un Liégeois accusé de l'assassinat de "Carla la Chaude"

[SAUVEGARDER](#)

Par: rédaction

27/02/12 - 12h28



Photo d'illustration

La Cour d'assises de Liège entamera, mercredi à 9h, par la constitution du jury, le procès de Stéphane Fontaine, un Liégeois de 45 ans accusé de l'assassinat de sa compagne. Anne Derouck (29 ans) avait été tuée de trois balles dans la tête en octobre 2009. La victime, autrefois appelée "Carla la Chaude", était réputée dans le milieu de l'érotisme sous le pseudonyme de Carla Sainclair.

Stéphane Fontaine avait tenté de mettre fin à ses jours le mercredi 14 octobre 2009 en se tirant une balle dans la tête. C'est après avoir entendu ce coup de feu que des voisins avaient alerté les secours. Dans la maison, les policiers ont retrouvé Stéphane Fontaine grièvement blessé ainsi que le corps sans vie d'Anne Derouck. Elle avait été tuée trois jours plus tôt, dans la nuit de dimanche à lundi.

Anne Derouck était la compagne de Stéphane Fontaine. La victime soulevait l'enthousiasme dans le milieu de l'érotisme. Elle avait fait ses débuts sous le pseudonyme de "Carla Chaude" et souhaitait embrasser une carrière d'actrice pornographique. Plus connue du public après ses premiers tournages et ses premières exhibitions dans des salons de l'érotisme, Anne Derouck s'était alors fait appeler "Carla Sainclair", un nom choisi en hommage à une ancienne actrice de X française pour laquelle Stéphane Fontaine nourrissait de l'admiration.

Carla Sainclair avait participé à des salons de l'érotisme en Espagne, en France et en Belgique. Elle avait presté dans quelques tournages comme "Mes voisines les coquines", "les Ch'tites coquines" ou encore "SOS débouch'trous", avec le réalisateur français Fabien Lafait. Le week-end des faits, elle figurait en tête d'affiche du salon de l'érotisme de Tournai. C'est lors de cet événement qu'elle aurait confié à certaines de ses collègues qu'elle comptait quitter Stéphane Fontaine, après avoir fait l'objet de plusieurs scènes de violences.

Les faits reprochés à l'accusé s'étaient déroulés dans la nuit du 11 au 12 octobre 2009, lorsqu'Anne Derouck avait rejoint son compagnon dans leur maison de Vottem. Après avoir tiré trois coups de feu, Stéphane Fontaine avait attendu trois jours avant de tenter de se suicider. Initialement considéré dans un état désespéré, il a finalement échappé à la mort. Depuis, il prétend être amnésique et ne plus conserver de souvenir quant aux raisons et circonstances de son geste.

Stéphane Fontaine, défendu par Mes Rodeyns et Van Laenen, est accusé d'assassinat par l'avocat général Marianne Lejeune. Me Bodson défendra les intérêts des parties civiles. Le procès, présidé par Tamara Konsek, devrait durer cinq jours. Les débats au fond s'ouvriront lundi 5 mars. (belga/mb)